

À une **séance ordinaire** du Conseil de la Ville de Val-des-Sources tenue ce **3^e jour du mois de juin 2024**, à la Salle du Conseil, à compter de 18 h 30. Sont présents :

- › Monsieur le maire Hugues Grimard
- › Madame Isabelle Forcier, conseillère au poste numéro 1
- › Madame Andréanne Ladouceur, conseillère au poste numéro 2
- › Monsieur René Lachance, conseiller au poste numéro 3
- › Madame Caroline Payer, conseillère au poste numéro 4
- › Monsieur Jean Roy, conseiller au poste numéro 5
- › Monsieur Pierre Benoit, conseiller au poste numéro 6

Tous les membres du Conseil présents forment quorum sous la présidence de Monsieur Hugues Grimard, maire.

Sont également présents :

- › Monsieur Georges-André Gagné, directeur général et greffier
- › Madame Sarah Richard, directrice Administration et Finances et directrice générale adjointe
- › Monsieur Stéphane Alain, directeur du développement du territoire et directeur général adjoint
- › Madame Annie Lamontagne, adjointe à la direction

Il est donc procédé comme suit :

2024-242

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUIN 2024

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que rédigé avec le retrait du point suivant :

- 8.4 Circuit court de mise en marché agricole des Sources

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que rédigé avec l'ajout des points suivants :

- 8.6 Contribution de la Ville de Val-des-Sources au fonctionnement du CIMMS
- 8.7 Mandat à l'Union des Municipalités du Québec (UMQ) – Regroupement d'achat en commun de produits d'assurance pour les cyber-risques 2024-2029
- 8.8 Entente de fin d'emploi – dossier de l'employé 0672
- 8.9 Autorisation de signature – Dépôt de candidature au Mérite municipal
- 10.4 Demande annuelle 2024 de support financier pour l'Harmonie Val-des-Sources
- 11.2 Autorisation de signature - Reddition de compte dans le cadre de la demande faite au programme d'optimisation des écocentres en 2021
- 11.3 Projet de revégétalisation de la bande riveraine du parc de la pointe Larochelle – Dépôt au programme Fonds eau et résilience climatique (FERC) 2024

Adoptée

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE VAL-DES-SOURCES
DU LUNDI 3 JUIN 2024 À 18 h 30 - DANS LA SALLE DU CONSEIL
ORDRE DU JOUR**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET PRÉSENCES

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 3 juin 2024;

3. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAL

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2024;

3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 mai 2024;

4. CORRESPONDANCE

5. DEMANDE DES CONTRIBUABLES

6. DEMANDE D'APPUI

6.1 Aide financière pour l'organisation de la Fête de la pêche par le Comité de pêche du Club Chasse et Pêche Larochelle;

6.2 Soutien au projet – Évènements créatifs multi-arts en région de l'organisme RAVIR;

7. AVIS DE MOTION ET ADOPTION DES RÈGLEMENTS

7.1 Adoption du règlement 2024-371 – Règlement modifiant le règlement 2017-264 Règlement établissant le traitement des élus municipaux;

7.2 Adoption du règlement 2024-373 – Règlement modifiant le règlement 2006-117 Règlement de lotissement de la Ville d'Asbestos (Maintenant Val-des-Sources) (Création de la zone 287-R);

8. ADMINISTRATION ET FINANCE

8.1 Approbation de la liste des déboursés pour le mois de mai 2024;

8.2 Embauche de madame Cloé Gilbert au poste de réceptionniste, commis à la perception et aux permis (poste occasionnel);

8.3 Demande de financement temporaire au montant de 496 000 \$;

~~8.4 Circuit court de mise en marché agricole des Sources;~~ **RETIRÉ**

8.5 Demande au Fonds Région et Ruralité (FRR) – Fonds local Volet 2 – Projet de parc nourricier;

8.6 Contribution de la Ville de Val-des-Sources au fonctionnement du CIMMS;

8.7 Mandat à l'Union des Municipalités du Québec (UMQ) - Regroupement d'achat en commun de produits d'assurance pour les cyber-risques 2024-2029;

8.8 Entente de fin d'emploi – dossier de l'employé 0672;

8.9 Autorisation de signature – Dépôt de candidature – Mérite municipal

9. TRAVAUX PUBLICS

9.1 Nomination de monsieur Christophe Boucher au poste de préposé aux infrastructures d'aqueduc et d'égouts;

9.2 Nomination de monsieur Mathieu Roy au poste d'opérateur de machineries lourdes;

9.3 Nomination de monsieur Jean-Daniel Côté au poste d'aide préposé aux infrastructures d'aqueduc et d'égouts;

9.4 Acquisition d'un véhicule Ford Ranger 2021 pour le service des Travaux publics;

9.5 Acquisition d'un véhicule Ford Transit 2022 pour le service des Travaux publics;

10. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

10.1 Bâtiment de service de la plage municipale – Entente avec Sébastien Lemay pour l'alimentation en eau pour les étés 2024-2025;

10.2 Demande à l'entente de développement culturel 2024 – Prestations du conte Les Souvenirs d'Asbestos;

10.3 Mandat à Enclume pour le plan directeur de la Halde Nord;

10.4 Demande annuelle 2024 de support financier pour l'Harmonie Val-des-Sources;

11. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

11.1 Rapport d'émission des permis pour le mois de mai 2024;

11.2 Autorisation de signature – Reddition de compte dans le cadre de la demande faite au programme d'optimisation des écocentres en 2021;

11.3 Projet revégétalisation de la bande riveraine du parc de la pointe Larochelle – Dépôt au programme Fonds eau et résilience climatique (FERC) 2024;

12. SÉCURITÉ PUBLIQUE

12.1 Schéma de couverture de risque – Rapport annuel d'activités du service de sécurité incendie (An 3);

13. PÉRIODE DES QUESTIONS DES CONTRIBUABLES SUR L'ORDRE DU JOUR

14. AUTRES AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

14.1 Motion de félicitations aux cadets de l'Escadron 635 honorés lors de la revue annuelle 2024;

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

3. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAL

2024-243

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MAI 2024

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal du 6 mai 2024 a été transmis à l'ensemble des membres du Conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Isabelle Forcier, appuyée par le conseiller Pierre Benoit et résolu :

QUE le Conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2024 tel que rédigé.

Adoptée

2024-244

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 13 MAI 2024

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal du 13 mai 2024 a été transmis à l'ensemble des membres du Conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Isabelle Forcier, appuyée par le conseiller Jean Roy et résolu :

QUE le Conseil adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 mai 2024 tel que rédigé.

Adoptée

4. CORRESPONDANCE

Aucune correspondance n'a été déposée.

5. DEMANDE DES CONTRIBUABLES

Monsieur Alain Jacques souhaite remercier les membres du Conseil municipal ainsi que la direction générale de la Ville de Val-des-Sources pour les travaux de drainage effectués près de son domicile. Monsieur Jacques mentionne que les travaux sont faits à son entière satisfaction ainsi qu'à celle de son voisin.

6. DEMANDE D'APPUI

2024-245

AIDE FINANCIÈRE POUR L'ORGANISATION DE LA FÊTE DE LA PÊCHE PAR LE COMITÉ DE PÊCHE DU CLUB CHASSE ET PÊCHE LAROCHELLE

CONSIDÉRANT que le Comité de Pêche du Club Chasse et Pêche Larochelle organise depuis de nombreuses années une activité d'initiation à la pêche en offrant la chance aux jeunes de vivre une première expérience, pour la plupart, de pêche.

CONSIDÉRANT que lors de l'activité, le Comité de Pêche remet gratuitement une canne à pêche ainsi qu'un permis de pêche valide jusqu'à leur majorité;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière reçue du Comité de Pêche du Club Chasse et Pêche Larochelle pour l'organisation de ladite activité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par la conseillère Caroline Payer et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources remette une somme de 500 \$ au Comité de Pêche du Club Chasse et Pêche Larochelle pour l'organisation de la Fête de la Pêche le 8 juin 2024.

QUE cette somme soit prise à même les fonds du tournoi de golf du maire.

QUE cette aide financière doit être considérée comme ponctuelle et non récurrente.

Adoptée

2024-246

SOUTIEN AU PROJET – ÉVÈNEMENTS CRÉATIFS MULTI-ARTS EN RÉGION DE L'ORGANISME RAVIR

CONSIDÉRANT que dans le cadre de l'initiative en développement culturel de la MRC des Sources, l'organisme RAVIR souhaite organiser une série d'évènements artistiques multidisciplinaires qui se tiendront de juillet 2024 à janvier 2025 dans au moins cinq des municipalités de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT la demande de soutien financier de l'organisme RAVIR pour la mise en œuvre du projet – Évènements créatifs multi-arts en région;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Andréanne Ladouceur, appuyée par la conseillère Caroline Payer et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources contribue au projet – Évènements créatifs multi-arts en région pour un montant de 250 \$.

QUE la contribution sera octroyée conditionnellement à ce que toutes les municipalités visées par le projet, offrent un soutien financier;

QUE cette somme soit prise à même les fonds du tournoi de golf du maire.

QUE ce soutien financier soit considéré comme ponctuel et non récurrent.

Adoptée

7. AVIS DE MOTION ET ADOPTION DES RÈGLEM

2024-247

ADOPTION DU RÈGLEMENT 2024-371 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2017-264 RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LE TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné par le conseiller Jean Roy lors de la séance ordinaire du conseil du 8 avril 2024;

CONSIDÉRANT la publication de l'avis public dans le journal l'Actualité-l'Étincelle dans l'édition du 8 mai 2024 ;

CONSIDÉRANT que chacun des membres du Conseil ayant reçu copie du projet de règlement 2024-371 – Règlement modifiant le règlement 2017-264 – Règlement établissant le traitement des élus municipaux ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par la conseillère Andréanne Ladouceur et résolu :

D'ADOPTER ledit règlement et qu'il soit retranscrit comme tel au Livre des règlements de la Ville de Val-des-Sources.

RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-371
RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2017-264 –
RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LE TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX

ATTENDU que la Loi sur le Traitement des élus municipaux autorise le conseil de fixer la rémunération du maire et des conseillers;

ATTENDU que les charges des membres du conseil comportent de nombreuses responsabilités qui augmentent sans cesse depuis quelques années;

ATTENDU qu'il y a lieu d'ajuster la rémunération des élus municipaux de Val-des-Sources ;

ATTENDU que le règlement 2017-264 établissant le traitement des élus municipaux a été modifié par les règlements 2018-283, 2020-311 et 2022-332 ;

ATTENDU qu'un avis de motion de la présentation de ce règlement a été donné par le conseiller Jean Roy à la séance ordinaire du Conseil tenue le 8 avril 2024.

IL EST PAR LE PRÉSENT RÈGLEMENT STATUÉ ET DÉCRÉTÉ CE QUI SUIT, À SAVOIR :

RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-371
ÉTABLISSANT LE TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX

ARTICLE 1- PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2- TRAITEMENT ANNUEL DES ÉLUS

Pour l'année 2024 et rétroactivement au 1^{er} janvier, un traitement annuel de 65 000.00 \$ est accordé au maire de la ville de Val-des-Sources, soit 45 578.00 \$ en rémunération et 19 422 \$ à titre d'allocation de dépenses. Cette allocation de dépenses ne peut excéder le montant maximum prévu à la Loi sur le Traitement des élus municipaux.

Pour l'année 2024 et rétroactivement au 1^{er} janvier, un traitement annuel de 15 193.00 \$ est accordé à chacun(e) des conseillers (ères) de la ville de Val-des-Sources, soit 14 444.67 \$ en rémunération et 7 222.33 \$ à titre d'allocation de dépenses. Cette allocation de dépenses ne peut excéder le montant maximum prévu à la Loi sur le Traitement des élus municipaux.

TRAITEMENT 2024	MAIRE	CONSEILLER
RÉMUNÉRATION ANNUELLE	45 578 \$	14 444.67 \$
ALLOCATION DE DÉPENSES	19 422 \$	7 222.33 \$
TRAITEMENT ANNUEL	65 000 \$	21 667 \$

ARTICLE 3 – MAIRE SUPPLÉANT

Le conseil choisit un membre du conseil afin d'occuper le poste de maire suppléant. Ce dernier occupe ses fonctions jusqu'à la nomination d'un ou d'une successeur(e).

Le ou la membre du conseil qui occupe le poste de maire suppléant, outre la rémunération qu'il reçoit comme conseiller(ère), a droit à une rémunération mensuelle additionnelle de 10% de la rémunération du maire.

ARTICLE 4 – RÉMUNÉRATION POUR ABSENCE PROLONGÉE À L'EXTÉRIEUR POUR ACTIVITÉ DE REPRÉSENTATION DE LA VILLE DE VAL-DES-SOURCES

L' élu qui devra s'absenter pour plus de quatre (4) nuitées à l'extérieur de la municipalité à titre de représentant de la Ville de Val-des-Sources a droit à une rémunération de 100 \$ par jour.

Pour l'application du présent article, on entend par activité de représentation, une activité faite au bénéfice de la municipalité et dont l' élu a reçu explicitement un mandat de la part du Conseil.

ARTICLE 5 - RÉGIME D'ASSURANCE COLLECTIVE

Le maire a droit de bénéficier des mêmes couvertures que le régime d'assurance collective en vigueur pour les membres de la classe 1, soit les employés-cadres et employés non syndiqués de la Ville de Val-des-Sources, pour ce qui est des garanties en assurance-vie, assurance maladie et maladie additionnelle (frais paramédicaux). Il sera admissible à la même tarification que les membres de cette classe.

ARTICLE 6 - MODALITÉS DU VERSEMENT DE LA RÉMUNÉRATION ET DE L'ALLOCATION DE DÉPENSES

Les membres du Conseil reçoivent leur traitement à toutes les deux semaines par dépôt direct.

ARTICLE 7- INDEXATION

En conformité à la Loi sur le Traitement des élus municipaux, la rémunération sera indexée à la hausse pour chaque exercice financier à compter du 1^{er} janvier 2025.

Cette indexation correspond au taux annuel d'augmentation établi par la Régie des Rentes du Québec (RRQ) au 1^{er} janvier de chaque année à laquelle s'ajoute un pourcentage supplémentaire tel que montré au tableau suivant :

2025	Indexation RRQ + 1 % minimum 3%
2026	Indexation RRQ + 0,5% minimum 2,5%
2027	Indexation RRQ + 0,5% minimum 2,5%
2028	Indexation RRQ + 0,5% minimum 2,5%

ARTICLE 8 - ABROGATION DU RÈGLEMENT ANTÉRIEUR ET SES AMENDEMENTS

Le présent règlement abroge à toutes fins que de droit le règlement numéro 2017-264 ainsi que ses amendements soient les règlements 2018-283, 2020-311 et 2022-332.

ARTICLE 9- ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre vigueur après sa publication.

Adoptée

2024-248

ADOPTION DU RÈGLEMENT 2024-373 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2006-117 RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT DE LA VILLE D'ASBESTOS (MAINTENANT VAL-DES-SOURCES) (CRÉATION DE LA ZONE 287-R)

CONSIDÉRANT que chacun des membres du Conseil ayant reçu copie du projet de règlement 2024-373 – Règlement modifiant le règlement 2006-117 – Règlement de lotissement de la Ville d'Asbestos (Maintenant Val-des-Sources) (Création de la zone 287-R);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par la conseillère Isabelle Forcier et résolu :

D'ADOPTER ledit règlement et qu'il soit retranscrit comme tel au Livre des règlements de la Ville de Val-des-Sources.

RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-373

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2006-117 RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT DE LA VILLE D'ASBESTOS (MAINTENANT VAL-DES-SOURCES) (CRÉATION DE LA ZONE 287-R)

ATTENDU que la Ville de Val-des-Sources a le pouvoir, en vertu de la Loi, d'adopter, de modifier ou d'abroger un règlement concernant le lotissement sur son territoire;

ATTENDU que la Ville de Val-des-Sources a adopté le Règlement numéro 2006-117 : règlement de lotissement en 2006;

À CES CAUSES, qu'il soit par les présentes ordonné et statué et il est ordonné et statué comme suit :

ARTICLE 1 – Création de la zone 287-R:

La zone appelée 287-R est créée à même la zone 87-P, telle que démontré à la figure suivante :

Avant



Après



ARTICLE 2 – Création de la grille de lotissement 287-R:

La grille de lotissement 287-R est créée, telle que montrée à la figure suivante :

ZONE 287-R	BATIMENT ISOLÉ			BATIMENT JUMELÉ			BATIMENT EN RANGÉE		
	Superficie minimale	Largeur minimale	Profondeur minimale	Superficie minimale	Largeur minimale	Profondeur minimale	Superficie minimale	Largeur minimale	Profondeur minimale
<i>Général</i>	900m ²	30m	30m	360m ²	12m	30m	180m ²	6m	30m
<i>Notes:</i>									

Adoptée

8. ADMINISTRATION ET FINANCES

2024-249

APPROBATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS POUR LE MOIS DE MAI 2024

Après études et vérifications des listes des comptes payables, salaires versés et remboursement de la dette pour le mois de mai 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller René Lachance, appuyé par la conseillère Isabelle Forcier et résolu :

QUE ces déboursés soient approuvés tels que ci-après décrits :

MAI 2024

- Administration municipale	1 663 331,92 \$
- Dépenses en immobilisations	- \$
Total du mois de MAI 2024:	1 663 331,92 \$

Adoptée

2024-250**EMBAUCHE DE MADAME CLOÉ GILBERT AU POSTE DE RÉCEPTIONNISTE, COMMIS À LA PERCEPTION ET AUX PERMIS (POSTE OCCASIONNEL)**

CONSIDÉRANT que la titulaire du poste de réceptionniste, commis à la perception et aux permis est actuellement en remplacement au poste de technicienne à la taxation et aux comptes payables;

CONSIDÉRANT que la remplaçante en poste a quitté et qu'il est opportun de la remplacer;

CONSIDÉRANT l'affichage du poste et de l'étude des candidatures reçues, la candidature de madame Cloé Gilbert a été retenue;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé le conseiller Pierre Benoit, appuyé par la conseillère Caroline Payer et résolu :

QUE madame Cloé Gilbert soit engagée à titre de réceptionniste, commis à la perception au statut d'employé occasionnel, et ce à compter du 21 mai 2024 au taux horaire en vigueur à la convention collective des employés syndiqués de la Ville de Val-des-Sources.

Adoptée

2024-251**DEMANDE DE FINANCEMENT TEMPORAIRE AU MONTANT DE 496 000 \$**

CONSIDÉRANT que la Ville de Val-des-Sources souhaite réaliser des travaux sur certains édifices municipaux et investir sur des équipements aux services des loisirs et des Travaux publics;

CONSIDÉRANT que la Ville de Val-des-Sources peut contracter une demande de financement temporaire selon l'Article 567.2 de la Loi sur les cités et villes pour des dépenses effectuées en vertu d'un règlement d'emprunt;

CONSIDÉRANT que le Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation a approuvé le règlement d'emprunt numéro 2024-362 pour 496 000 \$ afin d'exécuter les travaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Andrée Ladouceur, appuyée par la conseillère Isabelle Forcier et résolu :

DE MANDATER le maire, monsieur Hugues Grimard ainsi que la trésorière, madame Sarah Richard, afin qu'ils puissent signer tous les documents et/ou contrats qui permettent de procéder à l'émission du financement.

Adoptée

CIRCUIT COURT DE MISE EN MARCHÉ AGRICOLE DES SOURCES

Ce point est retiré de l'ordre du jour

2024-252**DEMANDE AU FONDS RÉGION ET RURALITÉ (FRR) – FONDS LOCAL VOLET 2 – PROJET DE PARC NOURRICIER**

CONSIDÉRANT que la Ville de Val-des-Sources veut léguer un parc nourricier au nom du 125^e de la Ville ;

CONSIDÉRANT qu'aucun parc nourricier ne se trouve sur le territoire de la Ville de Val-des-Sources ;

CONSIDÉRANT que la demande au programme Arbres Canada de 10 000 \$ a été refusée ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Caroline Payer, appuyée par le conseiller Pierre Benoit et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources autorise la présentation du projet parc nourricier au programme Fonds Régions et Ruralité – volet local pour un montant de 10 000 \$;

QUE la Ville de Val-des-Sources s'engage à payer sa part des coûts admissibles et non admissibles du projet le cas échéant et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer toute hausse du budget de fonctionnement générée par le projet et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une confirmation d'acceptation du projet Fonds Région et Ruralité ;

QUE le directeur général soit autorisé à agir au nom de la Ville de Val-des-Sources et à signer tous les documents relatifs au projet.

Adoptée

2024-253

CONTRIBUTION DE LA VILLE DE VAL-DES-SOURCES AU FONCTIONNEMENT DU CIMMS

CONSIDÉRANT que le Centre d'innovation des matériaux de la MRC des Sources (CIMMS) a été mis en place à la suite d'une initiative de la Ville d'Asbestos maintenant appelé Val-des-Sources ;

CONSIDÉRANT que la Ville d'Asbestos, maintenant Val-des-Sources, s'est engagée avec la résolution 2017-049 à participer financièrement, si nécessaire, au fonctionnement du Centre d'innovation des matériaux (CIMMS) pour un montant maximal de 75 000 \$ pour trois années ;

CONSIDÉRANT que la Ville a déjà contribué un montant de 50 000 \$;

CONSIDÉRANT que le CIMMS est une organisation innovante et nécessaire pour la mise en valeur des résidus miniers du territoire de Val-des-Sources;

CONSIDÉRANT que l'organisme a des besoins financiers pour son fonctionnement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Isabelle Forcier, appuyée par le conseiller Jean Roy et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources remette un montant de 110 000 \$ au CIMMS comme participation financière à l'organisme.

QUE le montant de cette contribution soit pris à même le surplus accumulé.

Adoptée

2024-254

MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ) – REGROUPEMENT D'ACHAT EN COMMUN DE PRODUITS D'ASSURANCE POUR LES CYBER-RISQUES 2024-2029

CONSIDÉRANT que conformément aux articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 et suivants du Code municipal, la Ville de Val-des-Sources, souhaite joindre l'union des municipalités du Québec et son regroupement pour l'achat en commun de produits d'assurances pour les cyber-risques pour la période 2024-2029 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Andréanne Ladouceur, appuyée par la conseillère Caroline Payer et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources joigne par les présentes, le regroupement d'achat de l'Union des municipalités du Québec et mandate celle-ci, en vue de l'octroi d'un contrat de produits d'assurance pour les cyber-risques pour la période du 1^{er} juillet 2024 au 1^{er} juillet 2029 ;

QUE la Ville de Val-des-Sources autorise le maire et le directeur général et greffier à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente intitulée « Entente de regroupement de municipalités au sein de l'Union des municipalités du Québec relativement à l'achat en commun de produits d'assurance pour les cyber-risques » soumise et jointe aux présentes pour en faire partie intégrante comme si récitée au long ;

QUE selon la loi, la Ville de Val-des-Sources accepte qu'une municipalité qui ne participe pas présentement au regroupement, puisse demander, en cours de contrat, par résolution, son adhésion au présent regroupement à la condition que l'UMQ l'autorise et que la municipalité souhaitant se joindre au regroupement s'engage à respecter toute et chacune des conditions prévues au cahier des charges, aux frais requis par l'UMQ et au contrat d'assurances et au mandat du consultant, adjugés en conséquence. Et que cette jonction ne devra pas se faire si elle dénature les principaux éléments de l'appel d'offres, du contrat ou du mandat en cause.

Adoptée

2024-255

ENTENTE DE FIN D'EMPLOI – DOSSIER DE L'EMPLOYÉ 0672

CONSIDÉRANT que la Ville de Val-des-Sources a mis fin à l'emploi de l'employé numéro 0672 ;

CONSIDÉRANT que l'employé numéro 0672 a formulé une plainte en destitution en vertu de l'Article 72 de Loi sur les cités et villes ;

CONSIDÉRANT qu'après discussions entre les parties, celles-ci ont convenu de régler à l'amiable la fin d'emploi de l'employé, et ce, sans admission ni reconnaissance de responsabilité de part et d'autre ;

CONSIDÉRANT qu'en contrepartie de l'exécution par la Ville de ses obligations prévues à l'entente de fin d'emploi à intervenir, l'employé se désistara de sa plainte en vertu de l'article 72 de la Loi sur les cités et villes et renoncera à tout recours à l'encontre de la Ville en lien avec ladite fin d'emploi ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Isabelle Forcier, appuyée par le conseiller Pierre Benoit et résolu :

QUE ce Conseil, quant à la fin d'emploi de l'employé numéro 0672, approuve l'entente de fin d'emploi qui sera proposée à l'employé numéro 0672 et autorise le directeur général et greffier à signer le document de Transaction et Quittance.

Adoptée

2024-256

AUTORISATION DE SIGNATURE – DÉPÔT DE CANDIDATURE AU MÉRITE MUNICIPAL

CONSIDÉRANT que la Ville de Val-des-Sources a mis en place le Comité des ambassadrices afin de mettre en valeur l'apport des femmes dans le développement de la communauté de Val-des-Sources ;

CONSIDÉRANT que la Ville considère novatrice la mise en place de ce comité ;

CONSIDÉRANT désire reconnaître de travail effectué par ce comité composé de femmes et d'hommes de la communauté ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Isabelle Forcier, appuyée par la conseillère Caroline Payer et résolu :

QUE le Conseil municipal autorise la conseillère municipale Isabelle Forcier à déposer et signer la candidature du Comité Ambassadrices au Mérite municipal, Prix Femmes, vie et démocratie municipale de l'Assemblée Nationale du Québec.

Adoptée

9. TRAVAUX PUBLICS

2024-257

NOMINATION DE MONSIEUR CHRISTOPHE BOUCHER AU POSTE DE PRÉPOSÉ AUX INFRASTRUCTURES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS

CONSIDÉRANT que le titulaire du poste de préposé aux infrastructures d'aqueduc et d'égouts a été nommé comme Contremaître hygiène du milieu ;

CONSIDÉRANT qu'il est opportun de remplacer le préposé aux infrastructures d'aqueduc et d'égouts ;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'affichage interne du poste de préposé aux infrastructures d'aqueduc et d'égout, deux employés ont manifesté leur intérêt ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu :

QUE monsieur Christophe Boucher soit nommé au poste de préposé aux infrastructures d'aqueduc et d'égouts en date du 7 mai 2024, au taux horaire en vigueur à la convention collective des employés syndiqués de la Ville de Val-des-Sources.

Adoptée

2024-258

NOMINATION DE MONSIEUR MATTHIEU ROY AU POSTE D'OPÉRATEUR DE MACHINERIES LOURDES

CONSIDÉRANT que le titulaire du poste d'opérateur de machineries lourdes est affecté au poste de préposé aux infrastructures d'aqueduc et d'égouts ;

CONSIDÉRANT qu'il est opportun de remplacer l'opérateur de machineries lourdes ;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'affichage interne du poste d'opérateur de machineries lourdes, qu'un seul employé a manifesté son intérêt ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller René Lachance, appuyé par la conseillère Isabelle Forcier et résolu :

QUE monsieur Matthieu Roy soit nommé au poste d'opérateur de machineries lourdes en date du 21 mai 2024, au taux horaire en vigueur à la convention collective des employés syndiqués de la Ville de Val-des-Sources.

Adoptée

2024-259

NOMINATION DE MONSIEUR JEAN-DANIEL CÔTÉ AU POSTE D'AIDE PRÉPOSÉ AUX INFRASTRUCTURES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS

CONSIDÉRANT que le titulaire du poste d'aide préposé aux infrastructures d'aqueduc et d'égouts est affecté au poste d'opérateur de machineries lourdes ;

CONSIDÉRANT qu'il est opportun de remplacer l'aide préposé aux infrastructures d'aqueduc et d'égouts ;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'affichage interne du poste d'aide préposé aux infrastructures d'aqueduc et d'égouts, qu'un seul employé a manifesté son intérêt ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par la conseillère Caroline Payer et résolu :

QUE monsieur Jean-Daniel Côté soit nommé au poste d'aide préposé aux infrastructures d'aqueduc et d'égouts en date du 3 juin 2024, au taux horaire en vigueur à la convention collective des employés syndiqués de la Ville de Val-des-Sources.

Adoptée

2024-260

ACQUISITION D'UN VÉHICULE FORD RANGER 2021 POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT que le service des Travaux publics souhaite faire l'acquisition d'un nouveau véhicule pour le remplacement d'un véhicule;

CONSIDÉRANT que cet achat est prévu au budget 2024;

CONSIDÉRANT les recherches faites auprès de divers concessionnaires de véhicules pour trouver le véhicule le plus adapté aux besoins du service des Travaux publics;

CONSIDÉRANT la proposition de Toyota St-Jérôme / Les agences Kyotos Itée pour un Ford Ranger Lariat 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Isabelle Forcier, appuyée par le conseiller Jean Roy et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources acquière de Toyota St-Jérôme / agences Kyoto Itée, le véhicule Ford Ranger Lariat 2021 au montant de 45 990 \$ taxes incluses.

Adoptée

2024-261

ACQUISITION D'UN VÉHICULE FORD TRANSIT 2022 POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT que le service des Travaux publics souhaite faire l'acquisition d'un nouveau véhicule pour le remplacement d'un véhicule;

CONSIDÉRANT que cet achat est prévu au budget 2024;

CONSIDÉRANT les recherches faites auprès de divers concessionnaires de véhicules pour trouver le véhicule le plus adapté aux besoins du service des Travaux publics;

CONSIDÉRANT la proposition d'AutoQuébec occasion Thefford Mines inc pour un Ford Transit T-250;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Andrée Ladouceur, appuyée par la conseillère Isabelle Forcier et résolu :

QUE la Ville Val-des-Sources acquière d'AutoQuébec occasion Thefford Mines inc, le véhicule Ford Transit T-250 au montant de 54 613,12 \$ taxes incluses.

Adoptée

10. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

2024-262

BÂTIMENT DE SERVICE DE LA PLAGE MUNICIPALE – ENTENTE AVEC SÉBASTIEN LEMAY POUR L'ALIMENTATION EN EAU POUR LES ÉTÉS 2024-2025

CONSIDÉRANT que le bâtiment de service de la plage municipale n'est pas alimenté en eau;

CONSIDÉRANT que la Ville de Val-des-Sources doit requérir l'alimentation en eau de ce bâtiment auprès de la maison située au 129-A, rue Laroche, appartenant à monsieur Sébastien Lemay;

CONSIDÉRANT la proposition de monsieur Lemay pour desservir en eau le bâtiment de service de la plage municipale pour l'été 2024 pour un montant de 800 \$;

CONSIDÉRANT que monsieur Lemay accepte la contre-proposition de la Ville pour desservir en eau le bâtiment de service de la plage municipale pour l'été 2024 soit de passer de 650 \$ à 725 \$ et à 800 \$ pour l'été 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Isabelle Forcier, appuyée par le conseiller Pierre Benoit et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources accepte l'entente pour les années 2024 et 2025 à 725 \$ et 800 \$ respectivement pour l'alimentation en eau du bâtiment de service de la plage municipale.

Adoptée

2024-263

DEMANDE À L'ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL 2024 – PRESTATIONS DU CONTE LES SOUVENIRS D'ASBESTOS

CONSIDÉRANT que la Ville de Val-des-Sources veut inclure les personnes âgées dans les festivités du 125^e et partager l'histoire de la Ville de façon intergénérationnelle;

CONSIDÉRANT que le projet consiste à présenter le conte historique à deux résidences de la région aux aînés et leurs familles, ainsi qu'une prestation au public en général à la bibliothèque municipale;

CONSIDÉRANT que la Ville de Val-des-Sources et la MRC des Sources ont eu une entente de réserver un montant de 5 000 \$ dans le volet patrimoine du programme de développement culturel 2024, dédié aux festivités du 125^e anniversaire de la Ville;

CONSIDÉRANT que la Ville de Val -des-Sources entend adresser une demande de subvention au programme Entente de développement culturel 2024 – volet patrimoine;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Caroline Payer, appuyée par le conseiller Pierre Benoit et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources autorise la présentation du projet de conte historique au programme Entente de développement culturel 2024 – volet patrimoine pour un montant de 5 000 \$;

QUE la Ville de Val-des-Sources s'engage à payer sa part des coûts admissibles et non admissibles du projet le cas échéant et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer toute hausse du budget de fonctionnement générée par le projet et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une confirmation d'acceptation du projet à l'Entente de développement culturel 2024;

QUE le directeur général et greffier soit autorisé à agir au nom de la Ville de Val-des-Sources et à signer tous les documents relatifs au projet.

2024-264**MANDAT À ENCLUME POUR LE PLAN DIRECTEUR DE LA HALDE NORD**

CONSIDÉRANT que la Ville de Val-des-Sources souhaite développer une vision globale de mise en valeur du Site Jeffrey afin de tirer profit des opportunités qui sont offertes par la présence du puits minier et des terrains l'entourant;

CONSIDÉRANT que pour atteindre les objectifs de la Ville de Val-des-Sources, il est opportun qu'un plan directeur d'utilisation de la halde nord pour l'ensemble des utilisateurs soit réalisé;

CONSIDÉRANT l'offre de service de l'entreprise Enclume en date du 2 février 2024 pour la réalisation d'un plan directeur de la halde nord ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Andréanne Ladouceur, appuyée par la conseillère Isabelle Forcier et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources mandate la firme Enclume à réaliser un plan directeur pour la halde nord pour un montant de 43 670.00 \$ plus les taxes applicables, conformément à l'offre de service datée du 2 février 2024.

Adoptée

2024-265**DEMANDE ANNUELLE 2024 DE SUPPORT FINANCIER POUR L'HARMONIE VAL-DES-SOURCES**

CONSIDÉRANT l'importance de l'Harmonie de Val-des-Sources dans notre milieu depuis maintenant 94 ans en offrant aux citoyens de découvrir toutes les possibilités musicales par des apprentissages ou des soirées musicales;

CONSIDÉRANT que l'Harmonie Val-des-Sources a déposé sa demande annuelle de support financier des organismes de loisirs de la Ville de Val-des-Sources ainsi que tous les documents afférents à ladite demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Isabelle Forcier, appuyée par le conseiller Jean Roy et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources octroie une somme de 4 800 \$ comme soutien financier annuelle pour l'année 2024 à l'Harmonie Val-des-Sources;

QUE cette somme soit considérée comme ponctuelle et non récurrente.

Adoptée

11. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE**RAPPORT D'ÉMISSION DES PERMIS POUR LE MOIS DE MAI 2024**

	Nombre de permis	Valeur déclarée	Cumulatif
Janvier	22	553 000 \$	553 000 \$
Février	13	686 500 \$	1 239 500 \$
Mars	20	951 455 \$	2 190 955 \$
Avril	54	1 122 000\$	3 312 955 \$
Mai	54	2 581 366 \$	5 894 321 \$
Juin			
Juillet			
Août			
Septembre			
Octobre			
Novembre			

Décembre			
----------	--	--	--

2024-266

AUTORISATION DE SIGNATURE – REDDITION DE COMPTE DANS LE CADRE DE LA DEMANDE FAITE AU PROGRAMME D'OPTIMISATION DES ÉCOCENTRES EN 2021

CONSIDÉRANT qu'une demande de subvention dans le cadre du programme d'aide financière visant l'optimisation du réseau d'écocentres québécois auprès de Recyc-Québec a été faite en 2021;

CONSIDÉRANT que la demande d'aide financière a été octroyée;

CONSIDÉRANT que les travaux ont été faits;

CONSIDÉRANT qu'une reddition de compte doit être faite à la fin du projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par la conseillère Isabelle Forcier et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources autorise le directeur de l'inspection et de l'Environnement à signer l'ensemble des documents en lien avec la demande de support financier incluant la reddition de compte.

Adoptée

2024-267

PROJET DE REVÉGÉTALISATION DE LA BANDE RIVERAINE DU PARC DE LA POINTE LAROCHELLE – DÉPÔT AU PROGRAMME FONDS EAU ET RÉSILIENCE CLIMATIQUE (FERC) 2024

CONSIDÉRANT que la région des Trois-Lacs est assujettie à des inondations fréquentes;

CONSIDÉRANT qu'il est important d'avoir des bandes riveraines autour des lacs afin d'augmenter la qualité de l'eau, limiter l'érosion et les dommages aux propriétés lors d'inondations;

CONSIDÉRANT que la Ville de Val-des-Sources souhaite donner un bon exemple de bande riveraine aux citoyens;

CONSIDÉRANT que l'aménagement d'une bande riveraine va augmenter l'esthétique de l'aire de repos, tout en sensibilisant l'Adoption de meilleures pratiques d'aménagement de bandes riveraines;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par la conseillère Andréanne Ladouceur et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources autorise la présentation du projet de revégétalisation des bandes riveraines, parc de la pointe Larochelle pour un montant de 30 010 \$;

QUE la Ville de Val-des-Sources s'engage à payer sa part des coûts admissibles et non admissibles du projet le cas échéant et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer toute hausse du budget de fonctionnement généré par le projet et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une confirmation d'acceptation du projet au Programme Fonds eau et résilience climatique (FERC) 21024;

QUE le directeur général et greffier soit autorisé à signer l'ensemble documents relatifs au projet.

Adoptée

12. SÉCURITÉ PUBLIQUE

2024-268

SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUE – RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE (AN 3)

CONSIDÉRANT que les municipalités doivent déposer annuellement un rapport sur la mise en œuvre du schéma de couverture de risque de la MRC des Sources ;

CONSIDÉRANT que les résultats du rapport ont été présentés aux membres du Conseil lors d'un atelier de travail;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Isabelle Forcier, appuyée par la conseillère Caroline Payer et résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Val-des-Sources adopte le rapport d'activités du Service de sécurité incendie de la Ville de Val-des-Sources à l'égard de l'an 3 (2023) du plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risque de la MRC des Sources.

Adoptée

13. PÉRIODE DES QUESTIONS DES CONTRIBUABLES SUR L'ORDRE DU JOUR

Monsieur Carignan demande la date limite pour l'entretien des terrains vacants.

Monsieur Leblanc demande que lui soit réexpliqué le point 8.9 Autorisation de signature-Dépôt de candidature au Mérite municipal.

Madame Girard souhaite savoir si les cadets de la Sureté du Québec seront de retour cet été dans notre ville.

Monsieur Leblanc souhaiterait que la balayeuse de rues repasse dans la rue Hutcheson, car elle n'est vraiment pas très propre.

14. AUTRES AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Le conseiller Pierre Benoit confirme que l'équipe pour les travaux d'asphaltage a commencé les travaux dans les rues et monsieur Benoit demande la plus grande vigilance de la part des citoyens aux abords des travaux. En terminant, le conseiller Benoit souhaite féliciter le conseiller Jean Roy, responsable du tournoi de golf du maire ainsi que l'équipe municipale pour ce grand succès.

Le conseiller Jean Roy mentionne avoir fait une très belle visite d'un parc éolien de la MRC du Granit et du micro réseau solaire dans la ville de Mégantic lundi dernier. Monsieur Roy en profite également pour inviter les citoyens au forum sur la transition énergétique au Centre O3, C'est gratuit et l'inscription est obligatoire.

La conseillère Caroline Payer informe la population qu'à la suite de l'adoption du projet de Loi 16 sur l'Aménagement et l'urbanisme, les membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) devront suivre une formation pour les outils dans leur prise de position dans les dossiers soumis au comité. En terminant, la conseillère Payer confirme le retour des Mentions d'honneur pour l'embellissement cet été. La première distribution devrait avoir lieu le 28 juin prochain.

Le conseiller René Lachance informe les citoyens sur les derniers développements du Festival Gourmand surtout au niveau de la nouvelle constitution du conseil d'administration. Le lancement de la programmation du Festival Gourmand aura lieu mardi matin à 9 h à la bibliothèque municipale ainsi qu'en direct à la radio CJAN.

La conseillère Andréanne Ladouceur profite du moment pour parler des activités et évènements qui auront lieu dans les prochaines semaines tel que :

- Remplis ton sac pour 5 \$ présentement à la bibliothèque municipale;
- Début des vendredis au bord du Pit le 14 juin;
- Du 21 au 24 juin aura lieu la première édition de l'évènement Sculptures des Sources aux abords de la Place de la Traversée;
- Le 23 juin, ne manquez pas la Fête Nationale à la Place de la Traversée;
- Le 6 juillet aura lieu le plus gros évènement des fêtes du 125^e anniversaire de la ville par une grande fête offerte gratuitement aux citoyens de la ville au parc Dollard.

Monsieur le maire Hugues Grimard informe les citoyens de la présence d'étudiants qui feront de la prévention pour le service de sécurité incendie cet été. Ils seront clairement identifiés aux couleurs de la Ville et du service de sécurité incendie. Pour conclure, monsieur le maire remercie chaleureusement les citoyens présents à la séance.

2024-269

MOTION DE FÉLICITATIONS AUX CADETS DE L'ESCADRON 635 HONORÉS LORS DE LA REVUE ANNUELLE 2024

CONSIÉDRANT que lors de la revue annuelle 2024 de l'Escadron 635, plusieurs cadets de la Ville de Val-des-Sources ont été mis à l'honneur;

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil municipal de la Ville de Val-des-Sources souhaitent féliciter les cadets pour leur accomplissement au sein de l'Escadron 635 et dans la communauté;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Andréanne Ladouceur, appuyée unanimement par tous les membres du Conseil et résolu :

QUE les membres du Conseil municipal de la Ville de Val-des-Sources félicitent chaleureusement les cadets suivants :

- Cpl/s Gabriel Lévesque
- Cpl/s Nicolas Blein
- Cpl/s Isaack Marcoux
- Cdt 1 Brithany Fortier-Tellier

QUE cette motion de félicitations soit remise à chacun des cadets honorés.

Adoptée

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

2024-270

LEVÉE DE LA SÉANCE

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean Roy et résolu :

QUE la présente séance soit levée à 19 h 16.

Adoptée

M. Hugues Grimard, maire

**M. Georges-André Gagné, Directeur
général et Greffier**